Légation SUISSE.

15. VI. 2 -POLITISCHES DEPARTEMENT

Ams polis. Lepot. Varis, le 14 Juin 1870 Ans polis. Lepot. Varis, le 14 Juin 1870

(6) Mum Or syntist. Synt

N. 787.

Monsieur le Président

Vour faire suite à mon rapport d'hier sur la question du chemin de fer du l'Gothard, je crois pouvoir Vous rendre brievement compte de l'entretien que j'ai en hier soir avec le ministre d'Italie à Varis.

Le lui ai capose les motif de ma visite, dans les même seus que vis-à-vis du baron de Werther. Le ne me suis pas trompé en Vous disant à la fin de ma lettre d'hier que j'étais certain de recevoir de m' Nigra une reponse analogue à celle de l'ambapadeur de la lonfède: ration de l'allemagne du nord.

m' nigra on a dit que lui aufi s'était abotenne jusqu'à frésent de faire des démarches quelionques auprès

Monnieur le Dr J. Dubs Vrésident de la Confédération Suipe. du Ministre les affaires Etrangères à l'occasion de l'interpellation Mony. Il a ajoute qu'il v'était absteur dans la conviction que les explications récépaires seraient fournies par moi, comme représentant du pays le plus disertement intérésé dans la question.

Après avoir entendre l'exposé de mes entrotiens avec MM Plichon, de gramont et de Werther, M' nigra m'a det que lui aufri de proposerail-le de rendre dendi prochain a l'audience ordinaire du Ministre des affaires Etrangères, pour parler à celui- ui le la question du gothard dans le même deus que moi.

Le me suis permis à cette occasion de m'expliquer dans ce dens qu'on devrait éviter, claus les
pourparlers avec m' de gramont, même l'apparence
De venir le justifier le convention du 13 octobre 1869.
J'ai ajoute qu'à mon avis, les états subventionnants
avaient pleinement le droit de conclure cette une convention
de ce genre, dont le but est de servir des intérêts purement
e'conomiques, dans le seus étendu de ce Torme. Tout ce

qu'un gouvernement itranger à cette convention est autorise à attendre, c'est que les gouvernements contractants ne premnent aucun engagement contraire à des traites internationaine en vigneur retuellement. Or dans la Convention du 15 octobre, il n'esiste, non seulement aucune stipulation de cette nature, mais les Etats contractants ont inséré formellement un article réservant à la brupe le droit de prendre tontes les mesures pour sauvegarder la neutralité qui lui est gerantie par le droit international européen. Il me paraîtrait sone que dans posentretien actée decoraignasse est le ministre des affaires Etrangères, le mainpenir fermement cette attitude.

Mi prigra partage entièrement cette opinion. Lui aufoi pense que l'anteur se cette interpollation a spentiellement pour but d'eapiloiter la louventier du 15 octobre enfaveur d'une rebrention à accorder par le gouvernement
français au papage du limplon. — Ha ajoute, relativement à cette dernière lique, que son gouvernement serait
très heureux d'ha Trana, d'accord avec une compagné, vent
faire les sacrifies néufaires pour l'établifement de cette nouvelle

my carry

Printing door

they selled

-

an magical

19 Junior 1

and the state of

w W

Voie ferrée à travers les alpes. Mais il ne peuse pas que le Gouvernement Italien y participerail par une subvention pare que le Mont. Cenis et le l'Gothard sufficient parfai. Tement aux besoins actuels du commerce de l'Halie avec les peups situés au nord et à l'ouest de ses fontieres. M'Anigra espère avec confiance que la majorité du parlement italien ratifiera la convention.

La Patric d'hier soir contient un article sur le stats portrait ; ce journal reconsait pleinement le droit des stats contractants de conclure une convention pour afourer l'établipement de cette logne de chemmi de fer. Mais il dirige tout particulierement l'attention de ses lecteurs sur les dispositions de lat. I du traite du 15 Ortobre, et souleur les jusqu'in en dehors de la combinaison de l'état res- les jusqu'in en dehors de la combinaison du s'apothard. Il est très probable que cette question sera souleure ausi dans les débats de lundi prochain, et que per cette raison auso; n'he gramont m'interpellera à ce soje le sur mon audience de Vendredi. Il me paraît donc desirable mon audience de Vendredi. Il me paraît donc desirable

13

que le Conseil Fcideral me donne des directions sur le sens de la réponse que je devrais faire. Mon opinion perdonnelle serail de répondre à peu près dans le ceau saise de la manière suivante:

Je sais qu'un hélègné du lounte du Myothand a consulté en 1887 (M- Foer- Herzog), pendant l'Exposition Universelle, mm. Rouher & de Parieu sur la guestion de savoir s'ils ne pensaient pas que le gouvernement impérial fut dispose à participer par une subvention à l'établissement D'un chemin de fer par le Myothard. L'sais aufoi que le meme délégue a soude les intentions de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est français. Ni d'un côté ni la lautre il n'a recu de réponse qui lui permit de compter sur un concours financier poier cette entreprise. - Sans être autorise à me prononcer d'une maniere définitive du cette question ni dans un dens ni dans un autre, il me me paraît cependant queres possible de revenir, dans letat cutuel des choses, sor à l'idee d'étendre à d'autres états la convention du 15 octobre. Cela aminerait recepairement des retards considérables pour la conclusion définitive de la

grand interet à éviter ces retards - gasset aux

prombre qu'il est fort naturel de mentionner sendement, sans et article, les états et compagnies de chemius de fer ayant accorde des substentions, mais que cela n'escelut mullement une entente posterieure avec d'autres stats ou d'autre conspagnies de chemin de fer. - le serait l'objet de régoriations futures entre les gouvernements et les compagnies qui désireraient d'apurer plus tard les avantages preires à cet article d'un côté, et le l'au - tre côté entre le comité on la direction de la logne du l'Astrard, dans préjudice toutefois des droit qui appartieureure ou appartieure rele tendront aux autentes duipses, en vertu de leur droit de souverainet tres le territoire du pays où le chemin de fer dera construit.

Venillez me faire commante avant l'audience de Vondredi che h'de gramont, si je dois répondre dans le sens ci-defons, pour le cas trois-probable où cette questions seraitent soulevers dans mon entretien avec le ministre des Affaires Etrangères. Le Vons prierais de m'indiquer aufoi spécialement si,

ch dans quel dens, le lonseil Fédéral désirarait que cette réponse fut modifice sur les deux questions soulevées dans ma lettre, savoir : la question d'une subvention éventuelle de la France, et la question d'une entente ultérieure avec les chemies des ltats qui n'ont pas pris part à la convention du 15 ortobre 1869.

S'il n'était plus possible de me faire parvenir par lettre les instructions du Conseil Fédéral prier Vendred' matin, je Vons prierais de me les adrefser par télégramme. Je vons envoie dons bande le numero des journal la Patrie, contenant l'article auguel j'ai fait allu-hoù plus haut.

Veuille agreir, Monsieur le Vrésident, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Confédération bufre

Annère de la Patric "
envoyé sépasse de parêment.